

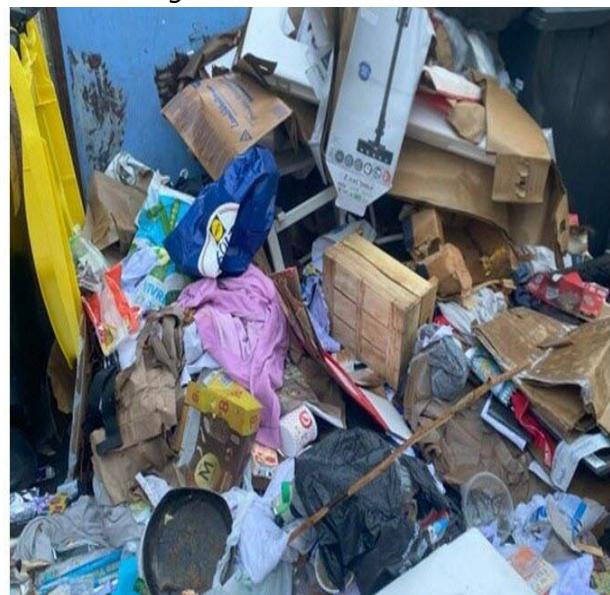
Des élus demandent une suspension des QR codes en déchetteries

Le Progrès du dimanche 30 novembre 2025

Sabine Perrault - 29/11/2025 à 17:00

Lors de la séance du dernier conseil métropolitain, mercredi 26 novembre, l'ardu sujet des QR codes pour accéder aux déchetteries s'est invité dans les débats de l'assemblée. Face à l'explosion des dépôts sauvages depuis sa mise en place il y a un peu plus d'un an, certains élus réclament sa suspension.

À Saint-Etienne, comme à Unieux ou Roche-la-Molière, le nombre de dépôts sauvages a explosé depuis la mise en place du QR code pour accéder aux déchetteries métropolitaines.



Déjà cet été, Eric Berlivet, le maire de Roche-la-Molière, était parti en croisade contre les décharges sauvages et leurs auteurs. Il milite également pour la suppression du QR code, mesure mise en place par Saint-Etienne Métropole (SEM) en octobre 2024 et rendue obligatoire en novembre de la même année. Pour rappel, cela doit permettre d'assurer que les déchetteries n'accueillent que les déchets des habitants de la Métropole, de faire la distinction entre les particuliers et les professionnels et de limiter les usages abusifs.

Mercredi 26 novembre, lors de la dernière séance du conseil de SEM, le conseiller métropolitain Charles Dallara a pris la parole afin d'exposer les difficultés que rencontre la ville de Saint-Etienne depuis la mise en place de « l'épineux système des QR codes ». En préambule, l'adjoint stéphanois a tout de même reconnu, « que la gestion des déchets est une délégation qui n'est pas simple ».

Une hausse de 60 % de déchets collectés en un an à Saint-Etienne

« Depuis un an, Saint-Etienne et d'autres communes font face à une situation préoccupante, a-t-il poursuivi. Les chiffres sont sans appel. Avant le QR code, entre novembre 2023 et avril 2024, nous avions collecté 300 tonnes de dépôts sauvages. Après la mise en place et sur la même période, ces chiffres sont passés à 495 tonnes, soit 195 tonnes supplémentaires et donc une hausse de 60 %. » Pour lui, ces données ne sont pas un ressenti.

Charles Dallara, rappelle que sur Saint-Etienne, seuls 15 % des habitants ont créé un QR code. Contre en moyenne 34 % sur toute la Métropole. Il explique que ce faible taux d'adhésion est dû à la complexité du dispositif pour obtenir un QR code, à l'heure de la fracture numérique, mais aussi à la typologie des logements collectifs stéphanois. « Je conteste l'avis de François Driol (vice-président en charge des déchets à Saint-Etienne Métropole, N.D.L.R.) qui estime qu'il y a moins de besoins dans ce type de logement. »

« Tout cela n'était pas prévu et pèse lourdement sur nos budgets »

Les logements collectifs stéphanois ne disposent pas ou peu de lieux de stockage de leurs déchets ou encombrants, « et les usagers sont contraints d'avoir plus souvent recours aux déchetteries ». Avant le QR code, les ripeurs prélevaient des bacs de gravats saturés une à deux fois par semestre. « C'est passé à une à deux fois par semaine maintenant. Ces interventions qui se multiplient, augmentent les risques physiques et la fatigue des agents du ramassage des ordures. »

Enfin, le coût pour la Ville a aussi été évoqué. La facture s'est alourdie avec la mise en place de caméras de verbalisation, l'embauche de policiers municipaux, la mobilisation permanente des camions. « Tout cela n'était pas prévu et pèse lourdement sur nos budgets. Nous avons aussi des responsabilités environnementales quand les dépôts se font en pleine nature. C'est pourquoi je demande une suspension du QR code », a lancé Charles Dallara.

Une pétition contre les QR codes remise à la présidente

Sylvie Fayolle, présidente par intérim, lui a précisé qu'elle ne répondrait pas à la place de François Driol, absent ce jour du conseil, mais qu'il avait apporté des pistes de réflexions pour les problèmes exposés par Charles Dallara en réunion de bureau. « Vous étiez d'ailleurs présent. Je lui remettrai également une pétition concernant le QR code qui m'a été transmise aujourd'hui par un collectif de citoyens. »

Christophe Faverjon, vice-président à l'enseignement supérieur, est allé dans le même sens que Charles Dallara. Lors de la décision de la mise en place du QR code, le maire d'Unieux avait signalé son désaccord et son inquiétude. Mais il ne s'était pas opposé, ni même abstenu. « J'ai été étonné de lire dans la presse un bilan dressé très positivement par nos services qui annonce une baisse de 50 % du tonnage dans nos déchetteries. Et une économie de 2 millions d'euros. J'ai lu aussi que la ville de Saint-Etienne accusait un supplément de coût de 400 000 euros. »

« Si c'est une économie pour notre métropole, pour nos communes la dépense est très élevée »

Le maire d'Unieux a demandé à ses services ce qu'il en était sur sa commune. « Ils m'ont indiqué que nous avions eu un triplement des déchets sauvage, soit des dépôts en pied d'immeuble, soit des décharges sauvages. Si c'est une économie pour notre métropole, malheureusement pour nos communes, la dépense est très élevée. »

Pour Unieux, le coût est de 30 000 euros. « Je pense que le bilan n'est pas positif. Personne ne peut contester la recrudescence de ce phénomène », a affirmé Christophe Faverjon qui souhaite voir rouvrir les déchetteries, sans QR code. « Attendons que François Driol soit à nouveau parmi nous pour en reparler », leur a répondu la présidente.